

## La plus belle femme de Paris est genevoise

### Perspective

**Benjamin Chaix**  
Rubrique Opinions



C'est le clou d'une exposition qui prendra fin le 21 février à Rome. Dans un cloître attenant à une église décorée par l'illustre Raphaël, rien ne vient rappeler l'Italie et ses peintres. Dépaysement complet grâce à James Tissot, un artiste au prénom anglais et au nom français (et même un peu suisse), dont l'œuvre essentiellement profane s'inspire de la vie mondaine à Londres et Paris pendant les années 1880.

Ce clou s'appelle *La plus belle femme de Paris*, un tableau d'assez grandes dimensions - 146,32 x 101,6 cm - qui représente une jeune femme en grand décolleté de bal, serrée de près par une majorité de messieurs de tous les âges au regard concupiscent. On l'admire au Chiostro del Bramante, à côté de la belle église Santa Maria della Pace.

Quand ils ne sont pas à Rome, où résident donc cette jeune beauté et ses courtisans, dans leur somptueux cadre doré? Je vous le donne en mille. A Genève! C'est la surprise qui attend le visiteur non prévenu en arrivant dans la dernière salle de l'exposition James Tissot. *La plus belle femme de Paris* est genevoise. Elle appartient depuis 1998 au Musée d'art et d'histoire de Genève (MAH), dans les salles duquel nul ne l'a jamais vue. Chez le touriste genevois, l'orgueil de «posséder» ce chef-d'œuvre du

XIXe siècle finissant est tempéré par le regret de ne pas pouvoir l'admirer à domicile.

L'exposition romaine prend fin dimanche 21 février. Une semaine plus tard, dimanche 28 février, les Genevois voteront pour ou contre le projet d'agrandissement et de rénovation du MAH. Voter «oui» serait-il un moyen de faire sortir durablement de l'ombre des tableaux méconnus appartenant au musée? Le gain de place sera-t-il suffisant pour permettre des accrochages inédits, comme par exemple celui de *La plus belle femme de Paris*? Rien n'est moins sûr. Il faudrait, en plus des étages gagnés sur la cour, le bâtiment de l'Ecole des beaux-arts et la butte de l'Observatoire, pour que les collections du musée et celles de Jean Claude Gandur puissent se déployer à l'aise.

### «Le «oui» n'implique pas un «non» à des projets futurs»

Si voter «oui» ne résout pas tous les problèmes à court terme - à commencer par celui de la place nécessaire pour tout voir - il n'implique pas un «non» définitif à des projets futurs. De la musique d'avenir, certes, mais qui pourrait être jouée quand l'institution redynamisée par sa rénovation et son extension fera enfin à nouveau la fierté des Genevoises et des Genevois. C'est du moins le pari qu'on peut faire avec les tenants du «oui», contraint et forcé d'aller dans le sens de l'action et non du blocage.

## Face-à-face



### Pour ou contre l'initiative de mise en œuvre pour le renvoi effectif des étrangers criminels?

Le 28 novembre 2010, le peuple et les cantons ont accepté l'initiative sur le

renvoi. Depuis lors, l'UDC a obtenu qu'une nouvelle initiative dite de «mise en œuvre» de la première soit soumise au vote des Suisses le 28 février. Avis divergents...

## Les renvois seront enfin effectifs

### L'invitée

**Christina Meissner**  
Députée UDC



De gauche à droite, tous les partis sont unis contre l'UDC et son initiative sur le renvoi des criminels étrangers. Ils claquent haut et fort qu'elle est inutile car le droit actuel prévoit déjà le renvoi en cas de délits graves.

Dans les faits, les juges cassent systématiquement ou presque les décisions de renvoi. Quant à la nouvelle loi qui entrera en vigueur si l'initiative est refusée, elle prévoit une clause de rigueur qui permettra au juge de renoncer à l'expulsion si «l'intérêt privé de l'étranger l'emporte sur l'intérêt public»!

C'est seulement en précisant la sanction, renvoi direct ou après récidive, comme le demande l'initiative de l'UDC, que les décisions de justice ne seront plus basées sur l'arbitraire. Et surtout, les risques encourus en fonction des délits étant clairement énoncés et donc connus, cha-

cun saura à quoi s'en tenir, l'effet préventif sera indéniable et les coûts pour garantir la sécurité réduits d'autant.

Cas «bagatelles» vraiment? Avec l'initiative de mise en œuvre, il ne s'agit pas de condamner par l'expulsion des infractions au Code de la route, mais des délits graves tels que le viol, le trafic d'êtres humains, l'encouragement à la prostitution, etc. Avec la nouvelle législation votée par le parlement, ces cas n'entraîneraient pas d'expulsion si l'intérêt privé de l'étranger l'emporte sur les intérêts publics (cas de rigueur). Tant d'égards envers les délinquants se justifient-ils, alors que les victimes, elles, sont presque oubliées?

### «Les décisions de justice ne seront plus basées sur l'arbitraire»

Aujourd'hui, les cantons dépensent plus d'un milliard de francs pour couvrir les frais liés à l'exécution des peines. Or la population carcérale est constituée pour plus de 70% (taux suisse) et 90% (taux

genevois!) par des étrangers qui n'ont, pour la plupart, aucune attache avec la Suisse. Nos prisons de luxe n'ont plus aucun effet dissuasif et nous coûtent 400 francs par jour/détenu, soit 140 000 francs par an/détenu, plus de 730 millions du fait des détenus étrangers.

Prétendre comme d'aucuns que c'est au parlement d'écrire les lois, c'est oublier que la Constitution accorde aussi au peuple le droit de lancer des initiatives législatives. Celle de l'UDC ne sera ni la première ni la dernière.

En votant oui, allons-nous prendre une décision insoutenable? La liste des délits passibles de lourdes peines, suivies de l'expulsion du territoire, est autrement plus longue dans la plupart des pays du globe, je ne parle pas de ceux appliquant la charia (loi islamique), où la simple possession de drogue est passible de peine de mort, mais de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Autriche, de la France. Chez nos voisins, le gouvernement songe même à déchoir de la nationalité ceux qui bafouent l'âme de la France...

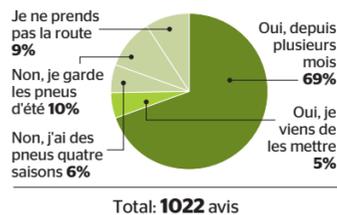
Excessive l'initiative de l'UDC? Elle n'appelle qu'au respect de la loi par tous, étrangers compris.

## Sondage

### La question d'hiver

Roulez-vous avec des pneus d'hiver?

Répondre à nos sondages sur:  
[www.tdg.ch](http://www.tdg.ch)



## www.tdg.ch

### Le choix des internautes

Plus lus 1) Le clash entre Valls et un humoriste booste Twitter, 2) Disparue, elle est retrouvée à Genève, 3) Corruption à grande échelle au sein du top 50?

### High-tech

WhatsApp gratuit Créé il y a sept ans, WhatsApp a été racheté en 2014 pour 19,2 milliards de dollars par Facebook.



## Le coup de gueule du Genevois

Barthassat VIP: assez!

Deux mondes, c'est certain! Selon une certaine presse de ce dimanche, on pouvait lire, en page 2, la tragique disparition de Jean-Noël Rey et de Georgie Lamon, tout deux empreints d'un grand idéal; l'aide à autrui en Suisse comme à l'étranger. Tristesse et hommage à eux!

En page 11, que voit-on? Un conseiller d'Etat genevois qui se complait dans son personnage de «Barthachat»! Tristesse et honte!

Que M. Barthassat casse son image de VIP, sa nomination de conseiller d'Etat est plus importante, c'est ce que ses électeurs attendent de lui et non pas

une page «people». Et quand la presse cite en fin d'article qu'il est sincère et qu'il a «les deux pieds dans la terre», moi je préférerais qu'il ait les deux pieds sur la terre! Très déçu par son image ce jour. Désolé! Alors qu'il se reprenne, ne serait-ce que pour les Genevois et Genevoises qui l'ont élu!

**Christian Deschenaux**

**Vous êtes un citoyen attentif et/ou indigné? La rédaction d'un billet d'humeur de 1000 signes vous intéresse? Envoyez-le à l'adresse postale de la «Tribune de Genève» ou par courriel à: [coupdegueule@tdg.ch](mailto:coupdegueule@tdg.ch)**

## Cette initiative est mensongère

### L'invitée

**Liliane Maury Pasquier**  
Conseillère aux Etats socialiste



L'initiative populaire «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels» trompe énormément. A commencer par son titre. Dite «de mise en œuvre», cette initiative ne demande pas la concrétisation de celle acceptée par le peuple en 2010: le parlement a déjà voté la loi d'application consécutive.

Non, ce texte-ci est inédit, avec un catalogue beaucoup plus large d'infractions justifiant le renvoi d'étrangers. Une nouvelle manière de faire, qui revient à contourner le législateur. Mais aussi à priver les juges de leur marge d'appréciation, en automatisant les renvois. Une double violation de la séparation des pouvoirs qui menace l'Etat de droit et la démocratie.

Pour en revenir au titre, l'association réitérée des termes «étrangers» et «criminels» ne tient pas seulement de la pro-

pagande. Elle est ici mensongère, le catalogue des infractions englobant des crimes mais aussi de simples délits, tous punissables mais pas de la même manière! Par exemple, l'«abus social» y côtoie, au même niveau, le meurtre ou le viol. Si l'initiative passait, un père de famille allemand, en Suisse depuis des années et marié à une Suisseuse, qui aurait négligé de communiquer à la caisse d'allocations familiales une interruption d'études de son enfant devrait quitter le pays.

### «C'est la cohésion sociale et la solidarité qu'elle affaiblit»

Quant à l'objectif - commun à tout le monde - d'améliorer la sécurité publique, c'est trompeusement qu'il est associé à l'initiative. Pour rappel, les lois actuelles permettent déjà de renvoyer les personnes étrangères condamnées pour des crimes. Cette initiative, quant à elle, menace notre sécurité. En stigmatisant

une catégorie de la population, c'est la cohésion sociale et la solidarité qu'elle affaiblit. Or les divisions internes favorisent l'insécurité.

L'insécurité, ce ne serait pas seulement celle des personnes sans passeport suisse, dans l'angoisse du moindre faux pas: en s'attaquant ainsi à leurs droits, c'est les nôtres que nous mettons en danger. Le principe de proportionnalité, le droit à une justice au cas par cas leur est dénié aujourd'hui. A qui le sera-t-il demain? La Convention européenne des droits de l'homme est foulée aux pieds. Avec elle, c'est la protection dont chacun et chacune bénéficie qui est menacée.

Avec l'adoption de cette initiative, l'isolement de notre pays serait aussi renforcé. Y compris dans nos rapports avec l'UE, qui s'oppose au renvoi automatique de ses ressortissants pour des délits mineurs.

A l'heure où, suite au 9 février 2014, des entrepreneurs commencent à quitter la Suisse, voulons-nous vraiment aggraver notre insécurité économique, juridique et politique? Non et c'est pourquoi il faut renvoyer cette initiative à ses expéditeurs en la rejetant le 28 février!